



MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service Etat Civil

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DECISION DU MAIRE n° d20230075

Portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal.

Le Maire du Plessis-Bouchard
Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération du 25 juin 2020

DECIDE

ARTICLE I : Considérant la décision n°2021/150 du 21 septembre 2021, les concessions suivantes n'ayant pas été renouvelées dans les délais impartis, seront reprises par la ville à compter du 1^{er} janvier 2024 (selon l'état joint).

ARTICLE II : - Les familles intéressées devront faire procéder à l'enlèvement des monuments funéraires, sinon il y sera procédé d'office par la commune.
Ces objets resteront à la disposition des familles pendant un an.

ARTICLE III : - Le présent arrêté sera affiché dans la commune.

Fait au Plessis-Bouchard le 26 septembre 2023



Le Maire
Vice-Président du Conseil Départemental
Gérard LAMBERT-MOTTE

Accusé de réception en préfecture
095-219504917-20230926-d20230075-AR
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023

DECISION DU MAIRE n° d20230075

Portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal au 1^{er} janvier 2024.

<u>Numéro de plan</u>	<u>Nom</u>	<u>Date d'achat</u>
1758 NC	CHAGNY	05/09/1991
1012 NC	MARCHAND	10/07/1971
1011 NC	ARQUINET	15/09/1971
992 NC	HUSSIN	14/12/1971
898 NC	CHAGOT	30/03/1961
AC 2 97	MOUSSART	02/07/1935
911 NC	LAUWERS	03/05/1961
AC 3-290	MONDET	20/07/1931
929 NC	BARUÉ	21/12/1961
912 NC	HAREL	24/02/1961
2048 NC	DELAHAYE	25/03/1976

Le Maire
Vice-Président du Conseil Départemental
Gérard LAMBERT-MOTTE



Accusé de réception en préfecture
095-219504917-20230926-d20230075-AR
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023